

Communiqué à destination des porteurs de parts du FIP FRANCE ALTO

Le FIP FRANCE ALTO a été constitué pour une durée de 9 ans à compter du 13 décembre 2004. Sa durée est prorogable 3 ans au total par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion.

Une information sur la seconde prorogation d'un an vous a été communiquée en 2014.

Nous nous approchons de la fin de vie du fonds, au terme de laquelle l'intégralité des sommes disponibles revenant aux porteurs de parts sera distribuée au prorata de leurs droits. Deux distributions partielles d'un montant total de 50 euros par part A ont d'ailleurs été effectuées dans ce sens en 2012 et 2014.

La liquidation des investissements n'ayant pas encore été finalisée, nous vous informons par ce communiqué de la prorogation d'un an de la durée de vie du FIP, soit jusqu'au 15 décembre 2016, afin d'assurer la liquidation ordonnée des investissements résiduels en portefeuille.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Jean-François PAUMELLE
Directeur Général Délégué